



Nouvelles règles de la sécurité sociale

Le détail des indemnités exonérées

Octobre 2025

Contexte et cadre réglementaire

Publication officielle : Bulletin officiel n°7443 du 29 septembre 2025

Autorité émettrice : Décision de la ministre de l'Économie et des Finances

Base légale : Application du décret n°2.25.266 du 24 avril 2025 relatif au régime de sécurité sociale

Portée : Liste des indemnités et avantages exclus du calcul des cotisations à la sécurité sociale

Objectifs principaux : Harmonisation, transparence et clarification du traitement des indemnités

السنة العاشرة بعد المائة - عدد 5670
19 ذوالقعدة 1442 (30 يونيو 2021)

ISSN 0851 - 1225

المملكة المغربية

الحرية الرسيمة

نشرة الإعلانات القانونية والقضائية وإدارية

بيان النشرات	تعريف الاشتراك		يطلب الاشتراك من المطبعة الرسمية الرباط - شالة الهاتف : 0537.76.50.24 - 0537.76.50.25 0537.76.54.13 الحساب رقم : 310 810 1014029004423101 33 المفتوح بالخزينة الإقليمية بالرباط في إسم المحاسب المكلف بمداخل المطبعة الرسمية
	في المغرب	في الخارج	
النشرة العامة.....	250 درهما	400 درهم	فيما يخص النشرات الموجبة إلى الخارج عن الطريق العادي أو عن طريق الجو أو البريد الدولي السريع. تضاف إلى مبالغ التعريف المنصوص عليها بمنته مصاريف الإرسال كما هي محددة في النظام البريدي الجاري به العمل.
نشرة الترجمة الرسمية.....	150 درهما	200 درهم	
نشرة الاتفاقيات الدولية.....	150 درهما	200 درهم	
نشرة الإعلانات القانونية والقضائية والإدارية.....	250 درهما	300 درهم	
نشرة الإعلانات المتعلقة بالتخطيط العقاري.....	250 درهما	300 درهم	

إن الإعلانات القانونية والقضائية وكذا الرسوم والإجراءات والعقود المقرر نشرها وإعطاؤها صيغة رسمية. يتحتم صدورها بالجرسة الرسمية ويجب أن تصل النصوص المراد نشرها إلى المطبعة الرسمية يوم الجمعة على أبعد تقدير كي يتأتى نشرها في عدد ثاني أربعاء يلي آجال الإيداع.

صفحة

13283

CAGEX GROUP

13283

SOCIETE BKL TRAV AL BINAE

13283

BETON ET METAL

13283

BATI-ECO

فهرست

إعلانات قانونية وقضائية وإدارية

Cette décision fixe les conditions et les plafonds d'exonération applicables aux indemnités et avantages versés aux salariés.

Objectifs de la réforme

Pour les employeurs

- Offrir un cadre juridique clair et précis
- Réduire les risques de litiges lors des contrôles
- Harmoniser les pratiques entre entreprises
- Faciliter la conformité des déclarations

Pour les salariés

- Garantir la pleine reconnaissance des droits
- Assurer l'équité de traitement
- Clarifier les avantages exonérés
- Sécuriser les indemnités professionnelles

Pour l'administration

- Mettre fin aux interprétations contradictoires
- Moderniser le cadre social marocain
- Renforcer la transparence des déclarations



La réforme vise à harmoniser les règles de calcul des cotisations sociales tout en distinguant clairement les indemnités professionnelles des avantages en nature.

Indemnités de déplacement et frais professionnels

Type d'indemnité	Plafond d'exonération	Conditions
Indemnité de déplacement ou de mission	100% du salaire de base (plafonné à 5.000 DH/mois)	- Déplacement > 50 km - Forfaitaire si déplacement régulier - Ou justifiée par factures
Indemnité kilométrique	3 dirhams/km	- Usage d'un véhicule personnel - Ordre de mission précisant le trajet - Destination dans un rayon de 50 km du lieu de travail
Indemnité de transport domicile-travail	500 DH/mois (zone urbaine) 750 DH/mois (hors agglomération)	- Ne pas bénéficier d'un transport fourni par l'entreprise - Justificatifs de transport ou attestation sur l'honneur

Ces indemnités sont exonérées sous réserve de respecter les conditions et plafonds mentionnés ci-dessus. L'employeur doit conserver les justificatifs nécessaires en cas de contrôle.



À retenir

- Justificatifs obligatoires
- Plafonds stricts à respecter
- Conditions de distance
- Non-cumul avec d'autres avantages

Indemnités de mobilité et primes de fonction

Type d'indemnité	Plafond d'exonération	Conditions
Primes de représentation	10% du salaire de base	Liées à la fonction de représentation
Primes de déplacement régulier	10% du salaire de base	Déplacements réguliers inhérents à la fonction
Dédommagement pour mutation professionnelle	10 dirhams par kilomètre	Distance entre l'ancien et le nouveau lieu d'affectation
Indemnité d'expatriation	40% du salaire de base	Affectation à l'étranger

i Ces indemnités sont exclues de l'assiette des cotisations sociales uniquement dans la limite des plafonds indiqués.

Les montants dépassant ces plafonds sont soumis aux cotisations sociales selon les règles habituelles.



Points clés à retenir

- Justificatifs obligatoires en cas de contrôle
- Déclaration claire dans la politique de rémunération
- Distinction entre indemnités et avantages en nature

Indemnités de rupture de contrat

Type d'indemnité	Plafond d'exonération	Conditions
Indemnités de licenciement	Jusqu'à 1 million de dirhams	Pour les indemnités homologuées ou judiciaires
Indemnités de départ volontaire	2.080 fois le SMIG horaire (secteurs non agricoles)	Accord entre l'employeur et le salarié
Indemnités de départ volontaire (secteur agricole)	2.600 fois le SMIG horaire	Accord entre l'employeur et le salarié
Indemnités de retraite	2.080 fois le SMIG horaire (secteurs non agricoles)	Fin de carrière légale
Indemnités de retraite (secteur agricole)	2.600 fois le SMIG horaire	Fin de carrière légale



Important:

Ces indemnités doivent être justifiées par des documents officiels (décision de justice, accord de rupture conventionnelle, etc.) pour bénéficier de l'exonération.

Note: Les indemnités dépassant ces plafonds sont soumises aux cotisations sociales pour la partie excédentaire.

Avantages en nature et primes sociales

Type d'avantage	Plafond d'exonération	Conditions
Avantages sociaux (mariage, naissance, décès, scolarité, Aïd)	5.000 DH par an et par salarié	Justificatifs de l'événement
Repas et bons de cantine	Double du SMIG horaire par jour travaillé	Présence effective au travail
Prime de panier	20 DH par jour travaillé	Travail en continu ou absence de cantine
Repas du Ramadan	Triple du SMIG horaire par jour travaillé	Pendant le mois de Ramadan uniquement
Vêtements de travail	Exonération totale	Nécessité professionnelle justifiée

* SMIG horaire actuel : 16,85 DH (secteur non agricole)

* Les avantages doivent être accordés à l'ensemble du personnel ou à une catégorie homogène pour bénéficier de l'exonération.



Points clés à retenir

- Les avantages doivent être justifiés et documentés
- Les plafonds sont appliqués strictement
- L'attribution doit être équitable entre salariés
- Les avantages exceptionnels sont soumis à cotisation

Stagiaires, apprentis et aides exceptionnelles

Type d'indemnité	Conditions d'exonération	Plafonds
Indemnités de stage d'insertion professionnelle	- Durée du stage ≤ 24 mois - Contrat conforme déposé à la CNSS	Entre 1.600 et 6.000 DH/mois
Allocations d'apprentissage professionnel	- Durée ≤ 3 ans - Contrat d'apprentissage valide	Exonération totale
Aides médicales	- Justificatifs médicaux - Frais non couverts par l'assurance	50% du salaire net moyen des 2 mois précédents
Indemnités pour situation d'urgence sanitaire	- Déclaration officielle d'urgence - Versement exceptionnel	50% du salaire net moyen des 2 mois précédant la crise
Primes de solidarité	- Événements exceptionnels - Caractère non récurrent	50% du salaire net moyen des 2 mois précédents



Référence: Décision de la ministre de l'Économie et des Finances, Bulletin officiel n°7443 du 29 septembre 2025

Les employeurs doivent conserver tous les justificatifs nécessaires en cas de contrôle par la CNSS.

Autres cas d'exonération

Type d'indemnité	Plafond d'exonération	Conditions spécifiques
Primes de caisse	5% du salaire de base	Pour les salariés manipulant des fonds
Indemnités de risques	10% du salaire de base	Exposition à des risques professionnels spécifiques
Indemnités de salissure	10% du salaire de base	Travaux salissants nécessitant un nettoyage spécial
Avantages téléphone professionnel	Exonération totale	Ligne au nom de l'entreprise avec usage professionnel justifié
Pourboires (hôtels et restaurants)	Exonération totale	Sous condition de déclaration d'un salaire minimal
Indemnités de logement	20% du salaire de base	Justificatifs de location ou d'hébergement

Ces exonérations sont conditionnées à la présentation de justificatifs appropriés en cas de contrôle par la CNSS.



Points importants

- Les indemnités doivent correspondre à des contraintes réelles
- Les plafonds sont appliqués strictement
- La documentation doit être conservée pendant 4 ans
- Les avantages doivent être mentionnés dans le contrat de travail ou les accords collectifs

Impact et mise en application

Entrée en vigueur

Immédiate dès la publication au Bulletin officiel n°7443 du 29 septembre 2025

Obligations des employeurs

- Adapter les politiques de rémunération
- Mettre à jour les systèmes de paie
- Former les équipes RH et comptabilité
- Conserver tous les justificatifs requis

Bénéfices attendus

- Réduction des litiges lors des contrôles CNSS
- Harmonisation des pratiques entre entreprises
- Meilleure protection sociale des salariés
- Transparence accrue des déclarations



Points d'attention

Cette réforme s'inscrit dans une modernisation globale du cadre social marocain visant à:

- Clarifier la distinction entre indemnités professionnelles et avantages en nature
- Favoriser la conformité des entreprises
- Soutenir la compétitivité des employeurs tout en maintenant la protection sociale

Pour plus d'informations, consultez le Bulletin officiel n°7443 du 29 septembre 2025

